



EXTRAIT N°74/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Date de la convocation :
Le 29 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 3
Absents 7
Excusés 1

En cours de Séance :

Présents 21
Procurations 3
Absents 7
Excusés 2

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, M. NAPOLY Raymond, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. M. MARLET Camille,

ABSENTS EXCUSES : Mme DUCADOS Anne-Caroline, (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. ROSELET Jean-Christophe (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel

ABSENTS NON-EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, M. ATHANASE Rémy M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARDOU Josiane Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUDOUROM (DUPRU), Victor VELAYE (Dirfin), Mme Elona KRISTO (DST),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-74-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-74-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES ADJOINT (H/F)

Le Maire expose :

Fondements réglementaires :

- Code général des collectivités territoriales ;
- Code général de la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
- Décret n°88-145 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- Décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

CONTEXTE :

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques, la commune de Saint-Joseph souhaite renforcer sa capacité de pilotage et de coordination des projets techniques, d'entretien du patrimoine communal et de gestion des infrastructures. La montée en charge des opérations techniques, la complexité croissante des projets d'aménagement, ainsi que les exigences en matière de transition écologique et de sécurité des équipements nécessitent la création d'un poste de Directeur des services techniques adjoint (H/F).

Ce poste vise à appuyer la direction des services techniques dans la conduite des projets, le management des équipes, le suivi des opérations et la coordination interservices.

PERSPECTIVE :

La création de cet emploi permanent permettra :

- De renforcer la gouvernance technique de la collectivité ;
- D'assurer un appui stratégique et opérationnel à la direction des services techniques ;
- De piloter des projets d'aménagement, de rénovation et de maintenance du patrimoine communal ;
- De coordonner les équipes techniques et les prestataires externes ;
- De garantir la conformité réglementaire et la qualité des interventions ;
- De contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques locales en matière d'environnement, d'urbanisme et de mobilité.

Le poste pourra être positionné sur l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux, en fonction du profil et des compétences du candidat retenu. Il pourra être pourvu par un agent titulaire ou, à défaut, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon, augmenté des 40%, et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

.....
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'AUTORISER la création d'un emploi permanent de "Directeur des services techniques adjoint (H/F)", relevant de l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux, à temps complet ;

DE RECRUTER un agent titulaire ou, à défaut, d'un agent contractuel ;

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-74-2025-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025